



CHARNY ORÉE DE PUISAYE

LE TRAIT-D'UNION

Journal d'information de votre Commune Nouvelle



Mai 2016 - N° 1

.....
Commune nouvelle

Mode d'emploi

Pages 3 et 4

.....
Une organisation

Par pôle

Pages 5 à 9

.....
En projet

Cuisine centrale

Page 10

Michel
COURTOIS

Maire de
Charny Orée
de Puisaye



Le 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye est née. Le conseil municipal m'a élu comme maire le 5 janvier dernier. Les adjoints et les conseils communaux ont été installés le 19 janvier.

Le conseil municipal est composé de 75 membres et siègera en principe le troisième mardi de chaque mois.

Je veux revenir sur la genèse de ce projet, car une désinformation de nos concitoyens par des personnes mal informées est en cours.

A l'origine, du fait de la loi NOTRe, notre ancienne communauté de communes, ayant plus de 75% de compétences sur les quatorze villages historiques, était obligée de se rattacher à une plus grande intercommunalité car nous n'avons que 5240 habitants sur notre territoire.

Les élus ont réfléchi ensemble à la façon de faire face à la baisse programmée des dotations de l'État, aidés en cela par un bureau d'étude.

Il nous est apparu rapidement que le législateur nous offrait un outil moderne de gestion du territoire : la commune nouvelle qui nous permettrait de conserver les services à la population créés par la communauté de communes (crèche, centre de loisirs, maison de service publics, maison de san-

té), tout ceci sans pression fiscale supplémentaire.

Cette transformation nous évite la baisse de dotation de l'État et nous assure une bonification de 5% de la dotation globale de fonctionnement.

Des réunions d'information ont été faites devant chaque conseil municipal. Un séminaire, regroupant tous les élus, a eu lieu afin de travailler ensemble sur le sujet et tous avaient la parole.

Je me suis rendu ensuite dans chaque commune avec tous les maires pour expliquer et échanger avec la population, de façon à prendre en compte leurs vœux et souhaits. Il ressort de ces réunions que la proposition de commune nouvelle n'a pas fait l'objet de contradiction importante de la part de la population.

Lister les priorités

Les taux des taxes locales seront harmonisés sur l'ensemble de la commune, ce qui est une mesure d'équité, mais il n'y aura pas d'augmentation globale.

Nous avons aujourd'hui la dimension nécessaire pour continuer notre développement et assurer l'entretien normal de nos réseaux routiers et des bâtiments communaux selon un plan pluriannuel qui va être défini au troisième trimestre. Car il s'agit maintenant de faire l'inventaire et de lister les priorités.

Les projets de la commune

Nous avons, dans les cartons des villages historiques, un programme de rénovation de certains bâtiments publics en matière d'isolation thermique que nous financerons grâce au fond TEPOS (Territoire à énergie positive).

Nous étudions actuellement la possibilité de mettre en place une cuisine centrale (lire par ailleurs) pour alimenter la maison de retraite, nos restaurants scolaires et le portage de repas à domicile. Cet équipement a pour but de créer de l'emploi et de développer l'agriculture de proximité : le challenge est de faire fonctionner cet équipement avec de l'approvisionnement local.

Nous allons dans le même temps étudier l'évolution nécessaire du regroupement pédagogique Sud où trois sites sont en activité, afin donner aux élèves une école digne de ce nom, avec des équipements modernes.

Ce programme n'est pas exhaustif et nous reviendrons vers vous assez rapidement pour vous informer de l'évolution des projets de notre commune Charny Orée de Puisaye.

Nous avons aujourd'hui une commune d'une taille et d'une surface financière suffisante pour travailler au sein de la grande intercommunalité Puisaye-Forterre Val d'Yonne qui va être créée, ainsi qu'avec la Région et l'État, nos principaux financeurs.

Nous sommes prêts pour l'avenir.

Édition : Commune de Charny Orée de Puisaye
60, rue de la Mothe
89120 Charny Orée de Puisaye
Tél : 03.86.63.71.34
Email : ccop@ccop.fr
Site : www.mairie-ccop.fr
Directeur de la publication : Michel Courtois
Coordination : Chantal Mantez
Rédaction, conception : Isabelle Masure
Impression : Ets Barré 89100 Collemiers

LE CHOIX MESURÉ DE LA COMMUNE NOUVELLE

Anticiper plutôt que subir la réorganisation territoriale a constitué la première motivation des élus de l'ex-communauté de communes de l'Orée de Puisaye à fonder une commune nouvelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les 14 communes de l'ex-communauté de communes de l'Orée de Puisaye forment, sous la dénomination Charny Orée de Puisaye, une commune à part entière.

Les bases d'un tel regroupement étaient posées depuis 2014, date de la création de la communauté de communes de l'Orée de Puisaye. Les compétences exercées par la collectivité étaient importantes et les communes ont travaillé de concert pour améliorer les services, développer économiquement le territoire, préserver les richesses naturelles et promouvoir les atouts touristiques.

Un territoire cohérent, un passé commun, une organisation équilibrée des services publics, des équipements fonctionnels, le regroupement en commune nouvelle était un pas supplémentaire à franchir pour continuer à peser



dans le débat politique local.

Car l'un des enjeux est de cet ordre : la loi NOTRe prévoit, au 1^{er} janvier 2017, la création de grandes communautés représentant 15 000 habitants au minimum. Le Préfet de l'Yonne a défini le périmètre du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne comme celui de la future grande communauté de communes.

Les élus de l'Orée de Puisaye se sont interrogés sur la représenta-

tivité qu'auraient leurs communes au sein d'une communauté de communes de cette échelle. Quid également des compétences exercées au sein de la grande communauté ? Les communes de l'Orée de Puisaye ne risquaient-elles pas de vivre un retour en arrière ?

Avec ses 5240 habitants, la commune nouvelle devient la plus peuplée du territoire. Elle poursuit les actions engagées par la communauté de communes dont elle est issue.

Autre intérêt, et pas des moindres, qu'ont vu les élus de l'Orée de Puisaye dans la création d'une commune nouvelle est financier. En effet, la baisse des dotations, qui est appliquée depuis plusieurs années déjà, s'annonce plus drastique encore : pour 2017, la perte des dotations pour l'ensemble du territoire étant estimée à 450 000 euros.

« La communauté de communes et les communes n'ont plus les moyens en fonctionnement et surtout en investissement. Pour y faire face, il faudrait soit réduire les services à la population soit augmenter la pression fiscale », expliquaient les élus lors des réunions aux administrés en amont de la création de la commune nouvelle. Les communes nouvelles, créées avant le 1^{er} janvier 2016, bénéficient du maintien des dotations et de bonifications.

Conserver ses compétences, disposer d'une influence suffisante au sein de la grande communauté de communes, se préserver de la baisse des dotations et donc maintenir son potentiel financier, sont autant d'avantages qui ont convaincus les élus de la pertinence du choix de la commune nouvelle.

UN CONSEIL MUNICIPAL À 75

Qui dit commune nouvelle, dit nouvelle gouvernance. Le conseil municipal de Charny Orée de Puisaye est composée de 75 membres issus des conseils municipaux des communes historiques au prorata de leur population.

Le 5 janvier dernier, Michel Courtois a été élu maire de la commune nouvelle et Noël Arduin, adjoint aux finances. Les maires des communes historiques sont, de fait, maires adjoints de la commune nouvelle

et maires délégués de leur commune respective.

Siègent au conseil municipal de la commune nouvelle, les maires délégués, leurs adjoints et les conseillers municipaux des communes délégués par ordre du tableau des communes au scrutin du premier tour et dans la limite du nombre prévu par la loi.

Cette organisation prévaut jusqu'en 2020, année des prochaines élections municipales. 25 commissions regroupées au sein de sept pôles ont été créées.

UNE ORGANISATION EN PÔLES



LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

La création de la commune nouvelle ne représente pas un grand bouleversement pour les usagers. Leur mairie reste leur mairie, chaque commune historique conserve son nom et ses limites territoriales, les services publics sont à la même place, les équipements aussi... Certes leur maire «historique» devient maire-délégué mais il remplit toujours les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire sur son territoire. C'est donc lui qui célèbre les mariages, enregistre les naissances,

les décès, intervient pour le maintien de l'ordre public... Les communes déléguées sont dotées d'un conseil communal composé du maire délégué, de ses adjoints et des conseillers historiques jusqu'aux prochaines élections municipales. Le conseil de la commune déléguée répartit les crédits de fonctionnement délégués par le conseil municipal, vote l'affectation des crédits d'investissement liés aux équipements de proximité situés sur son territoire, délibère sur l'implantation et l'aménagement

desdits équipements de proximité, donne son avis sur les projets prévus sur son territoire et sur le montant des subventions allouées aux associations de son territoire, peut se voir déléguer la gestion d'un équipement du service municipal. Concernant les impôts locaux, aucune augmentation ne sera appliquée en 2016. Un lissage sur trois ans permettra une harmonisation générale des taux sur les 14 communes historiques.

PÔLE FINANCES

La particularité du pôle Finances de la commune nouvelle Charny Orée de Puisaye est qu'il est divisé politiquement en deux commissions distinctes, celle du budget et celle de la gestion.

Administrativement, le pôle est dirigé par le directeur général des services avec deux entités, une concernant la comptabilité et la facturation, l'autre concernant les dossiers et les subventions.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous sommes une commune de plus de 3500 habitants avec toutes les conséquences administratives et légales que cela comporte, c'est-à-dire que nous avons l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire au cours des deux mois précédant le vote du budget.

Nous aurons à voter les comptes administratifs, les comptes de gestion, déterminer l'affectation des résultats et enfin voter les budgets primitifs, cela pour le budget principal et les budgets annexes en fonctionnement et en investissement.

Le budget principal 2016 est construit sur l'agrégation des budgets des 14 villages qui composent la commune nouvelle en additionnant celui de l'ex-communauté de communes de l'Orée de Puisaye.

Les budgets annexes seront au nombre de 12, avec les budgets d'assainissement des villages de Grandchamp, Charny, Perreux, Saint-Martin et de la Chanteraine, les budgets de la maison de santé, du SPANC, des lotissements des vignes de la Sablonnière à Charny et des Serres fleuries à Marchais Beton, de la ZA Sud et du camping des platanes à Charny.

Notre commune nouvelle ne devrait pas connaître de baisse de dotations de l'État... au moins pendant trois ans... ce qui va nous permettre de trouver des pistes pour maîtriser fortement les charges de gestion, seule solution pour préserver la capacité d'investissement.

Mais entre les efforts déjà réalisés, les dépenses obligatoires et/ou incompressibles et la crainte

de dégrader durablement l'offre de services publics, les marges de manœuvre semblent étroites.

La consolidation des comptes de l'ensemble des communes qui constitue la commune nouvelle permet d'optimiser la fonction d'investissement.

Dans la situation antérieure (commune seule), la dispersion de cette épargne ne pouvait guère permettre d'envisager un levier « territorial » d'investissement.

Dans ce même cadre, la consolidation du fonds de roulement de chacune des communes fondatrices va permettre d'envisager une meilleure mobilisation de ces fonds.

Et ce sera sur ce même principe d'analyse de consolidation des comptes individuels des communes que les études sur les dépenses permettront de trouver des solutions pour diminuer les dépenses (ex : contrats énergie, assurances, etc.).

Noël ARDUIN
Vice-président du pôle Finances

PÔLE PROXIMITÉ

Le pôle Proximité devra travailler au plus près de nos citoyens, afin de créer la concertation et l'échange des divers points de vue, ceci afin de mieux connaître et d'anticiper leurs attentes sur des projets collectifs d'intérêt général.

Le pôle entretiendra, par ses actions, le dialogue entre les élus(es), les services territoriaux, les associations et les habitants de notre territoire. La première

action à mener sera de réaliser un état des lieux des us et coutumes dans chaque commune historique, concernant les locations des salles communales et la gestion du domaine funéraire.

Les conseillers devront visualiser l'état des installations, enregistrer les besoins, proposer des améliorations d'usage dans l'intérêt commun.

En parallèle, le pôle assurera le

lien avec (et entre) les diverses associations, fera vivre le calendrier des manifestations (en concordance avec l'Office de tourisme) afin de permettre des animations équilibrées et attrayantes sur tout le territoire.

Ces actions s'étofferont au cours du temps pour répondre au mieux aux attentes de notre population.

Rose-Marie VUILLERMOZ
Vice-présidente du pôle Proximité

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de ma fonction d'adjoint de Charny Orée de Puisaye, je suis en charge du Pôle Aménagement du territoire qui comporte cinq commissions, dont trois sont sous ma responsabilité directe :

- Urbanisme/PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)
- SCoT (schéma de cohérence territoriale),
- Habitat/PIG (programme d'intérêt général).

Composée de quinze membres, la commission **PLUI** fera des propositions sur l'évolution des règles d'urbanisme sur le périmètre de Charny Orée de Puisaye, soit 14 communes. Une de ses premières missions sera de réfléchir à la suppression des plans d'alignements.

Tout changement des règles d'urbanisme devra être cohérent avec le SCoT qui, lui, définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire dans les trente prochaines années.

Le **SCoT** couvre le périmètre du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne et c'est au sein de cette instance que je participe à son élaboration.

Il porte sur les points suivants :

- l'habitat, l'économie, le commerce, les équipements, la mobilité,
- le paysage, l'énergie, l'agriculture, la forêt, le tourisme,
- la trame verte et bleue et la consommation de l'espace.

En outre, la commune nouvelle a, toujours dans le domaine de l'urbanisme, mis en place, le droit de préemption sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), l'autori-



L'aménagement du territoire vise à organiser harmonieusement les activités économiques, l'habitat, les espaces naturels et les services.

sation pour les clôtures en limite des voies publiques, le permis de démolir sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Le **PIG** porte sur des enjeux communs et partagés par l'ensemble du territoire :

- lutter contre l'habitat indigne chez les propriétaires occupants et les locataires,
- lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes afin d'améliorer la performance énergétique du parc de logements et réduire l'empreinte écologique du Pays,
- favoriser les travaux d'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie.

Le **PIG** porte également sur des enjeux propres aux centres bourgs :

- sur le parc locatif,
- sur l'habitat dégradé et vacant.

La commission sera chargée du suivi et de la mise en place des différentes phases du programme.

Il débutera courant de l'année

2016 et sera encadré par un bureau spécialisé.

Le pôle compte également la commission numérique, composée de dix membres et sous la responsabilité de Chantal Mantez. Elle porte sur l'amélioration et le développement de l'accès aux réseaux internet sur notre territoire.

La cinquième commission du pôle concerne le plan communal de sauvegarde. Elle réunit huit membres et est sous la responsabilité de Michel Courtois. Elle porte sur les risques de catastrophes naturelles mais aussi sur toute catastrophe nécessitant secours aux populations. Elle demande une organisation rigoureuse sous la seule responsabilité du maire de la commune.

Les élus devront définir les conditions de mise en place d'un plan d'urgence pour répondre rapidement et efficacement en fonction de l'importance de l'événement.

Éric JUBLOT
Vice-président du pôle
Aménagement du territoire

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le pôle Développement économique a pour vocation le maintien et l'enrichissement du tissu économique de notre commune nouvelle. Cela signifie que nous devons conserver, aider, attirer les entreprises, les commerces, les agriculteurs en leur donnant des outils tels que le déploiement de la téléphonie, du réseau internet, en facilitant leurs implantations, en rendant notre territoire attractif afin que notre population se densifie et se stabilise durablement.

Pour ce faire, cinq commissions composent ce pôle :

- Tourisme-circuits pédestres : huit membres,
- Entreprises : neuf membres,
- Commerces-marché : cinq membres,
- Communication : sept membres,
- Agriculture : douze membres.

La commission tourisme-cir-

cuits pédestres aura comme objectif de continuer à nous donner envie de découvrir notre territoire grâce à sa collaboration avec l'Office de tourisme de la commune nouvelle mais également en s'organisant avec l'ensemble des offices de Puisaye-Forterre.

La commission entreprises va devoir dans un premier temps, lister, répertorier l'ensemble des entreprises pour ensuite proposer des actions communes afin de promouvoir, par le biais de notre site ou de notre journal, les différentes activités existantes sur notre territoire. Elle devra également aider les entreprises à s'implanter ou à se développer.

La commission commerces marché doit créer une cohésion entre les différents commerçants de la commune nouvelle pour que les habitants aient envie d'y faire leurs achats, en consommant des pro-

duits locaux, aussi bien sur notre marché que chez nos commerçants sédentaires.

La commission communication aura à sa charge de relayer les informations entre le conseil municipal, les différentes commissions et nos citoyens qui doivent savoir ce que leurs élus font pour eux. Elle aura principalement comme moyens un site internet, un journal, un panneau électronique et différents supports papiers.

La commission agriculture devra recenser l'ensemble des éleveurs, producteurs afin de pouvoir faciliter les circuits courts qui permettraient aux habitants de manger mieux et moins cher, et à nos agriculteurs producteurs de ne pas dépendre seulement des grandes enseignes.

Florian BOURGEOIS,
Vice-président du pôle
Développement économique

PÔLE TECHNIQUE

La vocation première du pôle technique est d'être le relais et l'interlocuteur du maire et des services techniques qui ont pour but de préparer en amont :

- le suivi de l'assainissement collectif sur les sept stations d'épuration des eaux usées,
- la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- la préparation et le suivi des projets de réfection et d'aménagement de voiries et divers réseaux,
- la gestion du matériel technique en y apportant une analyse et un diagnostic,
- l'harmonisation et la coordination des travaux.

Les commissions qui en dépendent sont :

- Assainissement, SPANC,
- Voiries et réseaux,
- Gestion du matériel,
- Travaux quotidiens.

Les objectifs de l'assainissement collectif et du SPANC sont d'harmoniser les tarifs du prix de l'eau et les contrats d'entretien, suivre les travaux pris en charge dans le cadre global Loing Amont, afin d'être en adéquation avec la loi sur l'eau, terminer les contrôles sur les communes de l'ex-CCRC, préparer la première campagne de réhabilitation des installations vétustes.

Les objectifs pour la voirie sont la mise en œuvre des travaux d'en-

tretien, l'harmonisation de leur état sur tout le finage communal.

Concernant le parc matériel et les travaux, une analyse approfondie de gestion et des besoins sera obligatoire pour les travaux quotidiens, un inventaire serait nécessaire avant leur mise en œuvre. La rédaction de cahiers des charges sera obligatoire.

Les moyens mis en œuvre seront définis par un travail assidu des commissions afin d'assister les missions du directeur des services techniques et de ses agents.

Hervé CHAPUIS,
Vice-président du pôle Technique

PÔLE PATRIMOINE



Le pôle Patrimoine a pour mission de déterminer les besoins en équipements neufs et l'entretien et l'aménagement du bâti ancien. L'accessibilité des bâtiments publics fait également partie de ses prérogatives

Le pôle Patrimoine compte trois commissions distinctes :

- Patrimoine neuf,
- Patrimoine ancien,
- Accessibilité.

La commission patrimoine neuf a pour rôle principal de réaliser un travail prospectif afin d'anticiper les besoins futurs de notre population. Elle doit mener une veille permanente et réfléchir à une évolution durable et efficiente de notre parc bâti. Elle doit être force de proposition pour créer de nouvelles structures et aménagements du territoire, tout en veillant à optimiser les coûts de fonctionnement.

Dans le cadre des appels à projets nationaux des territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV), dont nous faisons partie, notre commune nouvelle Charny Orée de Puisaye a soumis pour se doter d'une cuisine centrale. Nous envisageons de produire in situ l'ensemble des

repas des cantines scolaires, du centre de loisirs, de la crèche et de l'EHPAD de Charny. Nous avons obligation de réaliser un bâtiment BEPos (bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme) et d'avoir recours, pour les approvisionnements, aux circuits de proximité et aux produits issus de l'agriculture biologique, afin de participer à la mise en place d'une économie soutenable et une restauration de qualité. La commission du patrimoine neuf et celle de l'agriculture vont donc travailler de concert sur ce premier projet. Sachant que d'autres projets structurants seront à l'étude prochainement.

La commission patrimoine ancien a pour but d'assurer la gestion du patrimoine public et privé des communes historiques. En fonction de l'inventaire, de l'état des lieux et des modes de gestion pratiqués, elle fera des propositions pour assurer leur sécurité, améliorer leur entretien (ther-

mique, accessibilité, etc.), et prévoir d'éventuels aménagements.

Le premier travail de cette commission consistera à établir un recensement du foncier bâti et non bâti, des cimetières, des décharges, etc. Il s'en suivra une analyse qui permettra de proposer des actions en fonction des stratégies définies par le conseil municipal.

La commission accessibilité est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Sa mise en place est obligatoire pour les villes de plus de 5000 habitants. Son rôle principal est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toute proposition utile pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Son premier travail sera de dresser un état des lieux, de diagnostiquer et de prévoir les mises en conformité. Elle devra procéder à la formalisation et au chiffrage des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Rose-Marie VUILLERMOZ
Vice-présidente du pôle
Proximité

PÔLE RESSOURCES HUMAINES, JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE

Au 1^{er} janvier 2016, la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye se substituant intégralement à la communauté de communes de l'Orée de Puisaye, l'organisation en pôles de compétence a fait naître celui des Ressources humaines, de la jeunesse, du sport, de la culture ; la commission TEPos/TEP-CV étant reconduite.

C'est avec enthousiasme que j'assurerai l'animation de ce pôle et rapporterai directement au maire de Charny Orée de Puisaye, en ma qualité de maire-adjoint.

Je serai entouré pour cela des vice-présidents des commissions écoles, enfance, sport, culture, assurant directement la vice-présidence de la commission du personnel, celle-ci nécessitant une activité journalière auprès du service ressources humaines.

La mission des élus est plutôt hétérogène puisque ce grand pôle est à la fois tourné vers l'intérieur par les ressources humaines et l'extérieur par l'école, l'enfance, le sport et la culture.

Le métier des ressources humaines doit être vu comme une fonction transversale de notre structure. Sa mission de médiation entre le personnel et la direction des élus est délicate. La commission du personnel a cette tâche de proposer au conseil municipal les avis traitant de la gestion du personnel. Un sujet important traitera d'une évolution du régime indemnitaire.

Les commissions écoles, enfance, sport et culture, par la mise en place de liens avec les ensei-



Une commission est dédiée aux écoles, associations sportives et culturelles et aux structures d'accueil pour enfants.

gnants d'une part et les associations d'autre part, analysent les besoins tant en fonctionnement qu'en termes de projets et de promotion. Elles proposeront ainsi au conseil municipal les actions correspondantes.

La commission écoles travaillera comme d'habitude sur les besoins de fonctionnement, sur une mise à niveau en matériel informatique, mais aussi sur la sécurité. Les nouvelles activités périscolaires (NAP) retiendront toute notre attention.

La commission enfance suivra bien entendu les associations en charge de la crèche et du centre de loisirs avec un point particulier de promotion de celui-ci. Les activités périscolaires du matin, midi et soir feront l'objet d'un suivi.

La commission sport a la tâche de promouvoir auprès du conseil municipal les besoins réels tant en fonctionnement qu'en termes de promotion. Outre les différentes sections, les liens passeront par l'Union sportive de Charny Orée de Puisaye.

La commission culture, même centrée sur les activités de la bibliothèque, proposera les projets de développement de la culture au sens large : expositions, conférences, etc.

La commission TEPos/TEP-CV assurera la continuité des projets ébauchés dans le contexte particulier de la transition énergétique pour laquelle l'ingénierie est portée par notre Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Il faut noter que les commissions sont constituées à la fois par les membres du conseil municipal de Charny Orée de Puisaye, mais aussi par des conseillers historiques des communes déléguées, ce qui apporte une bonne représentation de celles-ci.

Michel BEULLARD
Vice-président du
pôle Ressources humaines
Jeunesse, Sport et Culture

UNE CUISINE CENTRALE APPROVISIONNÉE EN PRODUITS LOCAUX



Les élus de la commune nouvelle ont visité des cuisines centrales et rencontré des responsables de ces unités. Ici, dans les locaux de la cuisine de l'EHPAD de Saint-Amand-en-Puisaye.

La commune nouvelle souhaite reprendre la maîtrise de la restauration collective sur le territoire. Pour ce faire, elle conduit un projet de création d'une cuisine centrale à Charny, qui devrait voir le jour d'ici deux ans.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs : maîtriser le coût, la qualité des repas et les produits utilisés en restauration collective, créer des emplois directs par la création de cet équipement et indirects par l'approvisionnement en circuits alimentaires de proximité de la cuisine centrale, concevoir un bâtiment exemplaire en termes de maîtrise et de consommation d'énergie.

Plusieurs unités de restauration et types de publics pourraient être concernés par le projet :

- Les groupes scolaires de la commune (260 élèves concernés). Actuellement, sur l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles de la commune, seules les restaurants scolaires de Perreux et Saint-Martin-sur-Ouagne sont en gestion directe

- L'EHPAD de Charny (70 résidents concernés)
- Crèche Calinours (15 enfants concernés)
- Centre de loisirs sans hébergement intercommunal (30 enfants concernés)
- Association d'aides à domicile (portage de 50 repas/jour).

La future cuisine centrale sera dimensionnée pour une production de 500 repas par jour. L'effectif serait de sept équivalents temps plein.

En amont de la construction de ce nouvel équipement, des élus communaux ont effectué des visites des cuisines centrales à Beaugency (Loiret) et à Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre) afin de mieux appréhender le dimensionnement, l'organisation du service, les équipements nécessaires, etc.

La commune nouvelle, a fait le choix de la construction d'un bâtiment à énergie positive (BEPos) c'est-à-dire un bâtiment qui produit plus ou autant d'énergie qu'il n'en consomme sur une année.

La commune développera des

partenariats étroits avec les producteurs (maraîchers ou éleveurs) et les fournisseurs (boulangers, producteurs de jus de fruits) présents sur le territoire du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne afin de limiter le recours à des produits transformés venus de l'extérieur (et par extension diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés au transport des marchandises), améliorer la qualité des aliments consommés et travailler sur le goût, la saisonnalité des produits.

L'objectif à cinq ans est une introduction de 40% de produits de proximité dans les unités de restauration collectives.

80% de subventions

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 200 000 € HT. La commune a déposé des demandes auprès de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), ainsi qu'auprès de l'Europe au titre du FEADER pour un taux de financement attendu de 80%.

UNE AIRE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE COVOITURAGE

Le covoiturage est rentré dans les mœurs et les habitués de l'échangeur n°18 de l'autoroute A6 à Sépeaux voient quotidiennement des véhicules stationnés de-ci, de-là par des adeptes de cette pratique.

La commune nouvelle Charny Orée de Puisaye est territoire à énergie positive (TEPos) et, à ce titre, travaille sur les différents champs des enjeux énergétiques dont la mobilité. Le projet de création d'une aire de covoiturage s'est alors imposé même si son implantation est hors du territoire de la commune.

« Nous nous sommes rapprochés des responsables de l'APRR, la société concessionnaire de l'autoroute, pour leur exposer notre projet. Ils nous ont confirmé le besoin d'une aire de covoiturage. L'État incite les concessionnaires d'autoroute à entrer dans la transition énergétique », indique Michel Beullard, responsable de la commission TEPos/TPCV.

L'aire de covoiturage offrira un espace dédié et adapté. Alors qu'aujourd'hui les covoitureurs

sont obligés d'emprunter des chemins détournés pour accéder à un stationnement, l'aire de covoiturage leur permettra un accès direct, vingt places matérialisées et même un abri pour les passagers sans véhicule attendant leur chauffeur. L'aire sera clôturée, équipée de portiques d'entrée afin d'éviter le stationnement des poids lourds. Un éclairage sera installé ainsi qu'un accès aux sanitaires de la station d'autoroute.

L'aire de covoiturage se situant sur le domaine de la gare de péage, la commune signera une convention avec l'APRR, d'une durée correspondant à la concession contractée avec l'État. « Une note de l'APRR indique que la société est favorable à un cofinancement. Nous n'en connaissons pas actuellement la nature », souligne Michel Beullard. Une convention sera également signée avec la communauté de communes du Jovinien et la commune de Sépeaux Saint-Romain pour la maintenance de l'aire de covoiturage.

Une première étude a été réali-



sée en interne. La collectivité a engagé la recherche d'un maître d'œuvre. L'aire de covoiturage devrait être réalisée d'ici la fin de l'année 2016. Terrassement, voirie, matérialisation, installation de l'éclairage, de portiques, de clôture et d'un abri sont les étapes du chantier. Le coût total de l'opération est estimé à 70 000 € HT. Des demandes de financement auprès de l'Europe au titre du programme LEADER, de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) seront déposées.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, THÉMATIQUE DU NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne a été retenu, dans le cadre d'un appel à projet régional, pour porter le programme LEADER 2014-2020. Il bénéficie ainsi pour la cinquième fois de ce programme européen, qui vise à favoriser le développement rural en soutenant des projets innovants et structurants répondant à une stratégie déterminée par un ensemble d'acteurs publics et privés.

Après avoir conduit sur la période 2007-2013, un programme sur la thématique de l'enfance, la jeunesse et le sport et avoir financé 112 actions pour 1 628 166,62 € de crédits FEADER, le Pays lance son nouveau programme.

Le Pays a choisi la transition énergétique et écologique comme thématique du programme Leader 2014-2020, intitulé « Territoire en transition, Terre d'action ».

Une enveloppe de 2 050 000 € a

été octroyée au territoire pour financer les actions répondant à la stratégie.

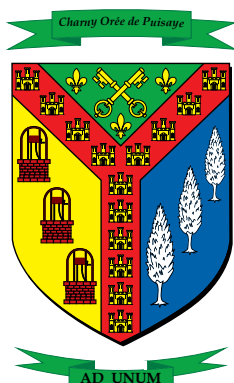
Un site internet est en ligne www.leaderenpuisayeforterre.com, vous y trouverez les informations sur ce nouveau programme ainsi que la marche à suivre pour prétendre à ces fonds européens.

Renseignements

Tél. 03.86.74.19.19,

Email : pays.puisaye-forterre@wanadoo.fr

LA COMMUNE NOUVELLE A SON BLASON



La commune nouvelle s'est doté et d'un logo et d'un blason. Le logo s'inspire de celui de la communauté de communes mais est volontairement plus moderne.

Le blason de la commune nouvelle reprend certains émaux et

meubles du blason historique de Charny en y joignant d'autres éléments comme les 14 châtelets représentant les 14 villages de l'ex-CCOP réunis sous la devise AD UNUM, « tous unis ».

Ces châtelets sont ceux que l'on peut voir sur le blason de Mahaut d'Artois qui hérita de la ville de Charny. Ils sont disposés en ligne sur le pairle en forme de Y qui représente bien sûr, l'Yonne, la rivière comme le département. Les clés d'or en sautoir et les trois fleurs de lys signalent que la ville fut sous la souveraineté du Pape et du roi.

Les puits de gueules sur fond d'or

que l'on voit sur le deuxième quartier, tout comme les trois arbres d'argent sur fond d'azur du troisième quartier, sont la représentation héraldique de la région de Puisaye (puits-haies) !

Un blason dans la plus pure tradition et un logo tourné vers la modernité, une manière de ne pas oublier notre passé tout en voulant nourrir une histoire nouvelle.

Ces deux éléments graphiques, symboles de l'identité de la commune nouvelle, ont été conçus par Odile Colas, Jean-François Farion et Renaud Soulière.

ADRESSES POSTALES : CE QUI CHANGE

La création d'une commune nouvelle n'est pas sans conséquence sur les adresses postales. D'une part, le format des adresses change : une ligne s'ajoute.

En effet, il faut désormais indiquer la rue, le nom de la commune historique, suivi de 89120 Charny Orée de Puisaye pour toutes les communes.

Seules exceptions : il n'est pas nécessaire d'indiquer la commune de Charny, 89120 Charny Orée de Puisaye suffit. Grandchamp doit,

quant à lui, être suivi de 89350 Charny Orée de Puisaye.

L'une des principales difficultés pour les communes nouvelles concerne les voies qui ont le même nom dans les communes regroupées.

Charny Orée de Puisaye étant une commune à part entière, elle ne peut compter des noms de rues identiques. Cette précaution vaut plus pour les secours que pour la distribution postale. «Les services

de secours, quand ils mettent leur GPS, doivent sans erreur possible arriver au bon endroit», explique Michel Courtois.

Les élus ont recensé les rues identiques et réfléchissent donc à de nouveaux noms. Les administrés concernés en seront évidemment informés.

Quant au gentilé de la commune nouvelle, il n'a pas encore été trouvé. Toutes les suggestions peuvent être adressées à la commune nouvelle.

PREMIER SALON ÉCO-HABITAT LES 28 ET 29 MAI

La section Yonne de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Bourgogne organise, en collaboration avec la commune nouvelle, le premier salon éco-habitat les 28 et 29 mai 2016, de 9 à 18 heures, à la salle polyvalente de Charny.

Cette manifestation réunira des artisans, des entrepreneurs, des installateurs, des fabricants, des distributeurs, des cabinets d'étude dans les domaines de l'éco-construction, des énergies

renouvelables, des matériaux biosourcés et du développement durable. Elle a pour but de mettre en valeur leurs savoir-faire, de capter de nouveaux clients et de rencontrer d'autres professionnels. Les stands seront mis gratuitement à la disposition des exposants.

Des conférences rythmeront cet événement et auront pour thèmes: les aides financières pour la réhabilitation de l'habitat, les techniques de rénovation du bâti ancien, la permaculture et les

villes en transition.

Plusieurs partenaires institutionnels seront présents : l'Espace info-énergie, le Conseil en architecture, urbanisme et environnement, le Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Le Salon de l'éco-habitat est tout-public. L'entrée est gratuite.

Renseignements auprès de Thierry Humblot. Tél.

03.86.42.05.89 ; email :

thumblot@artisanat-bourgogne.fr.